



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

REÇU LE
- 8 AOUT 2018
EHC V



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Rennes, le 03 AOUT 2018
N° /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

504397

Le colonel Jean FALISSARD
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes
par suppléance

à

Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 RENNES CEDEX

OBJET : GOVEN (35) – Révision du plan local d'urbanisme (PLU) – «Porter à connaissance».

RÉFÉRENCE : votre courrier du 16 juillet 2018.

Par correspondance de référence, vous sollicitez l'état-major de zone de Défense de Rennes dans le cadre du porter à connaissance de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Goven.

Aucune emprise militaire n'est implantée sur cette commune qui est cependant grevée de deux servitudes d'utilité publique gérées par les Armées :

PT2 350 047 01 : centre de Bruz le Rocher – faisceau hertzien allant de Bruz à Rennes Margueritte, instaurée par décret du 22 novembre 1974 ;

PT2 560 075 03 : faisceau hertzien allant de Rennes Margueritte à Coëtquidan, instaurée par décret du 14 mai 1990.

En conséquence, l'état-major de zone de Défense de Rennes souhaite être consulté lors du projet arrêté de la révision de ce plan local d'urbanisme.

Par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIE :
- ESID RNS

